

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 15 Mai
Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (24): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSÉ, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Marie-Christine NANETTE

Etaient absents (07): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur BLANCHE/MARIE Kléber, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

Etaient représentés (02): Madame Victoire JASMIN (par Madame Marie FOUCAN), Monsieur Jean DARTRON (par Monsieur Jean BARDAIL)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Christine NANETTE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 08-04-2014

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Morne-à-L'Eau

Dans le cadre de la convention relative à l'organisation de la fête à l'attention du personnel, le Comité des Œuvres Sociales a pris en charge le paiement des tickets cadeaux attribués aux agents à cette occasion.

Il s'agit de procéder au remboursement du montant de ces titres au Comité des Œuvres Sociales, ce pour un montant TTC de 36 000, 00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la convention avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Morne-à-L'Eau
Où l'exposé du Maire
et après en avoir délibéré*



DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Morne-à-L'Eau, ce pour un montant de 36 9000, 00 euros (trente six mille neuf cents euros).*

ARTICLE 2 : *La dépense correspondante sera imputée sur le Budget 2014 de la Ville.*

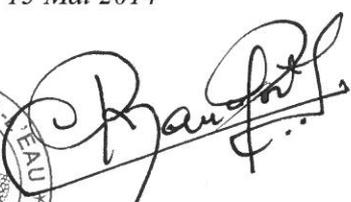
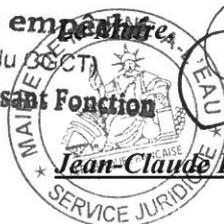
ARTICLE 3 : *D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 15 Mai 2014

Pour le Maire empêché
(art. L2122-17 du CGCT)
Le Maire Adjoint Faisant Fonction

Jean-Claude LOMBION


*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
effectuées le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.